

Compte rendu de séance

Séance du 13 Janvier 2020

L' an 2020 et le 13 Janvier à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie de Pullay sous la présidence de Monsieur SOUCHAY Serge Maire.

Présents : M. SOUCHAY Serge, Maire, Mmes : DANTU Sylvie, DOS SANTOS CLARO Sylvie, DUBOIS Nicole, MM : FESSAN Lionel, HERRISSON Bernard, HUET Alain, JANIK Jean-Jacques, SAMON Michel

Absents : M. BOURDIN Emmanuel, M. CENSIER Gérard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 06/01/2020

Date d'affichage : 06/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Evreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme DANTU Sylvie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2019

réf : 2020-01 : AVIS PRÉALABLE AVANT L'APPROBATION PAR L'INSE DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC LE PROJET D'EXTENSION DU DOMAINE CENTER PARCS DES BOIS-FRANCS

réf : 2020-02 : CHOIX D'UN ÉQUIPEMENT D'ENREGISTREMENT DES IDENTITÉS DES CENDRES DES DÉFUNTS

réf : 2020-03 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET DU TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE

réf : 2020 01 : AVIS PRÉALABLE AVANT L'APPROBATION PAR L'INSE DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC LE PROJET D'EXTENSION DU DOMAINE CENTER PARCS DES BOIS-FRANCS

Monsieur Le Maire expose :

Il est rappelé les étapes de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU des Barils et du PLU de Pullay pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet d'extension du Domaine Center Parcs des Bois-Francs, porté par le groupe Pierre & Vacances.

L'enquête publique étant achevée et le commissaire enquêteur ayant rendu son rapport ainsi que ses conclusions et son avis motivé (avis favorable, sans réserve et sans recommandation), il convient aujourd'hui de finaliser la procédure pour chacun des deux PLU concernés.

Il est précisé que le dossier du PLU de Pullay, tel que présenté, intègre les modifications qui résultent de la prise en compte du bilan de la concertation préalable, de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale.

Ces modifications ont été actées lors de la réunion de retour d'enquête publique qui s'est tenue le 6 décembre 2019, en présence notamment du maire de Pullay ainsi que des services de la DDTM de l'Eure.

Dès lors, l'INSE s'apprête, et pour chacun des deux PLU, à :

- Approuver la déclaration de projet entraînant leur mise en compatibilité ;
- Prononcer le caractère d'intérêt général du projet ;
- Adopter la déclaration de projet ;
- Approuver leur mise en compatibilité.

Auparavant, il convient que le conseil municipal de Pullay rende son avis sur ces 4 points pour ce qui concerne le PLU de Pullay, et le transmette à l'INSE.

Il est rappelé que l'ensemble des éléments du dossier, transmis à la commune par l'Interco Normandie Sud Eure, était consultable par les conseillers municipaux préalablement à la présente séance.

Entendu l'exposé du maire,

Et :

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.5211-57 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pullay approuvé le 11/04/2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

(8 voix pour, 0 contre, 0 abstention)

ÉMET un avis préalable favorable au dossier tel que présenté et, partant, émet un avis préalable favorable à ce que l'Interco Normandie Sud Eure :

- Approuve la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU de Pullay pour permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet d'extension du Domaine Center Parcs des Bois-Francis, porté par le groupe Pierre & Vacances ;
- Prononce le caractère d'intérêt général du projet ;
- Adopte la déclaration de projet ;
- Approuve sa mise en compatibilité avec le PLU de Pullay.

DIT que copie de la présente sera notifiée l'Interco Normandie Sud Eure.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 02 : CHOIX D'UN ÉQUIPEMENT D'ENREGISTREMENT DES IDENTITÉS DES CENDRES DES DÉFUNTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 15 de la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire , chaque site cinéraire comprend obligatoirement un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes, ainsi qu'un espace aménagé pour la dispersion des cendres. L'identité des défunts dont les cendres ont été dispersés doit être inscrite sur un équipement dédié à cet effet. Ce dispositif permet de conserver la mémoire des personnes disparues. Dans cette perspective, il appartient à la commune de déterminer une durée raisonnable durant laquelle ces informations sont accessibles au public afin de permettre, par exemple, l'entreprise de recherches généalogiques. S'agissant de la nature de l'équipement, chaque commune choisit le support le plus approprié pour remplir cette obligation (art R2223-6 du code général des collectivités territoriales). A titre d'exemples, il peut s'agir d'une borne informatique, de plaques sur lesquelles sont gravés les noms ou d'un registre papier.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du coût pour une plaque gravée (8cm x 11 cm) en bronze qui est de 130.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de faire l'acquisition d'un registre papier pour l'identité des cendres des défunts

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2020 03 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET DU TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels en vigueur aujourd'hui et indique que les frais d'entretien augmentent (coût du chauffage, renouvellement de la vaisselle, modifications techniques...).

Seules les associations communales oeuvrant pour le bien-être social de la commune bénéficieront de la gratuité de l'utilisation de la salle pour des manifestations de rapport : loto, jeux de cartes, repas. Les pompiers de Verneuil d'Avre et d'Iton, la brigade de gendarmerie de Verneuil d'Avre et d'Iton et la paroisse de Verneuil ainsi que les communes limitrophes bénéficieront du tarif de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de maintenir les tarifs actuels de la salle polyvalente (délibération 2019-18) et modifient le règlement intérieur.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- Monsieur Herisson demande que le compte-rendu de séance du conseil municipal soit affiché rapidement.
 - ***Le compte-rendu des séances du conseil municipal est affiché dans le tableau d'affichage de la mairie, et est mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine.***
- Monsieur Huet informe et demande à ce que les trous sur la route situés impasse des pommiers soient bouchés.

Monsieur le Maire doit informer l'Interco Normandie Sud Eure pour faire le nécessaire.

Séance levée à: 19:00

En mairie, le 15/01/2020
Le Maire
Serge SOUCHAY

